

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2016

RATIFICATION DE DEUX ORDONNANCES RELATIVES À LA CONSOMMATION - (N° 3814)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE5

présenté par
Mme Linkenheld, rapporteure

ARTICLE 6

I. – Après l’alinéa 6, insérer un alinéa ainsi rédigé :

« c) au dernier alinéa, après la référence : « sous-section 6 », est insérée la référence : « de la section 2 » ;

II. – À la fin de l’alinéa 12, substituer au mot : « code » le mot : « livre » ;

III. – Après l’alinéa 16, insérer l’alinéa suivant :

« 8° *bis* Au deuxième alinéa de l’article L. 521-18, les mots : « ou service » sont supprimés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à corriger à droit constant des erreurs de recodification et oublis de références aux articles L. 511-5, L. 511-7 et L. 521-18.